



Commission Nationale
de l'Informatique et des Libertés

FEDERATION PANGRATION ATHLIMA
FRANCAISE (FPAF)
37 RUE NATIONALE - BOITE N°11
75013 PARIS

RECEPISSE DE DECLARATION N° 1042941

CONFORMEMENT A LA LOI DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE A L'INFORMATIQUE,
AUX FICHIERS ET AUX LIBERTES,

FEDERATION PANGRATION ATHLIMA FRANCAISE (FPAF)
37 RUE NATIONALE - BOITE N°11
75013 PARIS

A DECLARE A LA COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTES
UN TRAITEMENT AUTOMATISE D'INFORMATIONS NOMINATIVES DONT LA FINALITE
PRINCIPALE EST:

SITE WEB WWW.FPAF.FR

LA DELIVRANCE DU PRESENT RECEPISSE NE VAUT PAS CONSTATATION DE LA
CONFORMITE DU TRAITEMENT A LA LOI ET N'EXONERE LE DECLARANT D'AUCUNE
DE SES RESPONSABILITES.

PARIS, LE 17 SEPTEMBRE 2004
PAR DELEGATION DE LA COMMISSION,
LE PRESIDENT OU LE VICE PRESIDENT DELEGUE

RECEPISSE

Alex Turk

Alex TURK
Président